

ALERTE AIDE PUBLIQUE #225

APPEL À PROJETS

## CIRCULARITÉ AVANCÉE DES PLASTIQUES, TEXTILES ET ÉLASTOMÈRES (CAPTE)

Jusqu'à

# 65%

de soutien



### BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI  
et Grandes Entreprises



### FORME DE L'AIDE

Subvention  
et/ou avances récupérables



### INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 65%  
des dépenses éligibles



### PÉRIODE

1<sup>ère</sup> relève : clôture le 30/09/2025  
2<sup>ème</sup> relève : clôture le 30/01/2026

### FINANCEURS



## QUELS PROJETS ?

L'appel à projets « Circularité Avancée des **Plastiques, Textiles et Élastomères** » (CAPTE), vise à soutenir des projets à fort potentiel industriel pour renforcer **l'économie circulaire** de ces trois secteurs.

Il a pour ambition d'intervenir sur **les projets de R&D** et/ou **d'industrialisation de nouveaux procédés** et **les investissements** qui en découlent pour :

- ↳ L'**amélioration du tri** et la **préparation des déchets** pour optimiser la qualité des gisements de déchets
- ↳ Le **développement de nouvelles techniques de recyclage** qu'elles soient mécaniques, chimiques ou enzymatiques, pour traiter des déchets difficilement recyclables par les technologies actuelles
- ↳ Favoriser **l'utilisation de matières premières recyclées (MPR)** dans la fabrication de nouveaux produits ou matériaux, en substitution des matières vierges

## QUELS SOUTIENS ?

L'aide variera selon la taille de l'entreprise concernée et pourra s'élever **au maximum à 65% des dépenses éligibles**. Elle prendra la forme de **subventions et/ou d'avances récupérables** en fonction de la nature du projet et de sa maturité.

Les dépenses du projet, d'un **minimum de 2 M€**, incluent :

- ↳ Les dépenses **d'investissements** liées aux **équipements** et **infrastructures** nécessaires à la réalisation du projet
- ↳ Les dépenses de **R&D-Innovation**, y compris les études de faisabilité : frais de personnel, frais de sous-traitance & prestations externes, coûts de propriété intellectuelle

## POUR ALLER PLUS LOIN

Les **projets collaboratifs**, portés par plusieurs partenaires (entreprises, laboratoires, centres techniques, etc.), sont éligibles et encouragés lorsqu'ils :

- ↳ Mobilisent plusieurs **expertises complémentaires** (ex. tri, recyclage, formulation, usage des MPR, etc.)
- ↳ Visent une **structuration de filière** à l'échelle nationale ou territoriale
- ↳ Favorisent les synergies entre grands groupes, ETI, PME, startups et organismes de recherche

22 années  
d'expérience

160  
Collaborateurs

15 Mds€  
de projets financés  
depuis 2013

9 bureaux  
ouverts en  
France

**ABF**  
Part of Tinexta Innovation Hub

Pour nous contacter :

02 47 60 93 40  
contact@abfdecisions.fr

[www.abfdecisions.fr](http://www.abfdecisions.fr)